

8 sièges sont vacants au comité directeur.

A l'assemblée générale du 17 décembre 2009, les postes de président et secrétaire général seront à pourvoir.

Si vous souhaitez vous investir pour faire vivre le club, faites acte de candidature.

## Conditions pour faire acte de candidature au comité directeur :

- **faites acte de candidature par lettre adressée au président et remise au plus tard le 24 novembre 2009**
- accompagnez votre lettre d'une **déclaration sur l'honneur** certifiant que vous remplissez les conditions prévues par l'article 13 des statuts ci-dessous :
  - « Pour être éligible au comité directeur, tout candidat doit être âgé de plus de 18 ans, être membre de l'association depuis plus de six mois, être de nationalité française et jouir de ses droits civiques ou être de nationalité étrangère à condition qu'il n'ait pas été condamné à une peine, qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales. »